



Marché à procédure adaptée 2020

PAIN

L'Adjoint-Gestionnaire

Collège Aliénor d'Aquitaine
Service Intendance

Dossier suivi par :

Catherine CARRERAS

Téléphone : 05 56 88 42 27

Télécopie : 05 56 88 14 10

E-mail :

gest.0331666g@ac-bordeaux.fr

22, route du Martinet

BP. 30028

33770 SALLES

1 - PROCEDURE:

- Marché à procédure adaptée Article 28 du Code des Marchés Publics
- Marché à bons de commandes
- Responsable du marché : Chef d'Etablissement
- Gestionnaire du marché : Gestionnaire

2 - OBJET :

- Fourniture de pain à la Cuisine Centrale du Collège de Salles pendant le temps scolaire.

3 - DUREE :

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

4 - Date limite de dépôt de l'offre :

- Le : 10/12/2019

5 - DOCUMENT A FOURNIR

- Attestation fiscale et sociale de l'année N-1.
- Attestation ci-jointe complétée et signée.

6 - CARACTERISTIQUES DES PRODUITS DEMANDES

- Pains de 400 grammes fabriqués le jour même et de façon artisanale.
- Baguettes

7 - LIVRAISON :

- Tous les jours avant 8 h, parfois et sur demande vers 7 h, dans un véhicule conforme à la réglementation.

8 – PRIX

- Les prix seront fixés pour l'année et incluent les prestations annexes (frais de facturation, de transport, de conditionnement...).

9 – Critères d'attribution, pondération :

- qualité 50 %
- prix 30 %
- livraison : quantité, capacité 20 %

Les candidats ayant remis des offres se verront demander un échantillon le jeudi 12 ou le vendredi 13 décembre au matin et une visite éventuelle du lieu de fabrication.
Les candidats s'engagent à informer l'établissement des références de ses fournisseurs habituels (farine, sel...).

10 – Prévisions d'achats :

Le volume annuel est de :

- 160 à 220 pains de 400 gr, les lundi, mardi, jeudi, vendredi et 16 à 20 le mercredi, pendant la période scolaire. Ces chiffres sont un maximum qui n'engage en rien l'établissement sur les quantités réelles commandées
- 200 baguettes pour l'année.

Les commandes seront ajustées quotidiennement aux besoins.

11-Conformité des produits et O.G.M.

Les produits livrés doivent répondre aux normes en vigueur et aux règles de salubrité en excluant tous les O.G.M.

ACTE D'ENGAGEMENT

Après avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, je m'engage à livrer à la Cuisine Centrale du Collège de Salles les fournitures ci-dessus aux conditions fixées.

Pour l'année 2020, le prix HT du pain de 400 gr est fixé à..... : soit TTC :

Et celui de la baguette à : HT soit :.....TTC

CACHET DE L'ENTREPRISE

Fait à

Le

Le responsable légal de l'entreprise
Nom Prénom et Signature
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

A T T E S T A T I O N

Je soussigné, (Nom, prénom, fonction, nom de la société) atteste sur l'honneur :

Conformément aux articles 38 et 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 06 juin 2005 :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions listées au 8-1° de l'ordonnance du 6 juin 2005, escroquerie, abus de confiance, corruption de fonctionnaires, blanchiment, etc...)
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.324-9 et L.324-10 (travail dissimulé), L.341-6 (travail clandestin), L.125-1 et L.125-3 (marchandage et prêt illégal de main-d'œuvre) du code du travail ;
- ne pas être en état de liquidation ou redressement judiciaire, en faillite personnelle ou être habilité à poursuivre mes activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale ou avoir acquitté les impôts et les cotisations exigibles au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation ;

Conformément à l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 :

- avoir souscrit la déclaration annuelle d'emploi de travailleurs
- handicapés ou à défaut avoir versé la contribution au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (art L.323-8-2, L.323.8-5, du code du travail – Cas des personnes assujetties à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés Art L.323-1 du code du travail)

Lieu, date, tampon de la société et émargement.